MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉCISION DU MAIRE

N° 2024 – 230

Approuvant la signature d'un contrat relatif à la représentation d'un spectacle de magie se déroulant au centre de loisirs le vendredi 03 janvier 2025

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2122-1 et suivants du Code de la commande Publique ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de mettre en place pour les enfants du centre de loisirs un spectacle nommé « La Baguette de Noël » sur le thème de la magie ; au Parc François Mitterrand – 1 route de Nozay 91460 Marcoussis le vendredi 03 janvier 2025 ;

DÉCIDE

ARTICLE 1
Un contrat relatif à la représentation d'un spectacle nommé « La Baguette de Noël » est signé avec la société LOL productions demeurant 3 rue Bleue – 75009 PARIS. Aux termes duquel la société LOL productions est chargée d'organiser le spectacle « La Baguette de Noël » sur le thème de la magie.

ARTICLE 2
Le spectacle se déroulera le vendredi 03 janvier 2025 à 10H.

ARTICLE 3
Le montant TTC est de 938.95 €, les crédits seront inscrits au Budget Ville.

ARTICLE 4
La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Madame la comptable publique.

ARTICLE 5

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 20 novembre 2024

Le Maire,
Olivier Thomas



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20241120-DC2024-230-AU
Date de télétransmission : 21/11/2024
Date de réception préfecture : 21/11/2024